

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 novembre 1957.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission de la France d'Outre-Mer (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun.

Par M. Marius MOUTET

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal Officiel* du 29 novembre 1957. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 28 novembre 1957, page 2087, 1^{re} colonne.)

(1) Cette Commission est composée de: MM. N..., *Président*; Mamadou M'Bodje, Durand-Réville, Jules Castellani, *Vice-Présidents*; Claireaux, Diallo Ibrahima, Arouna N'Joya, *Secrétaires*; Paul Béchar, Boisrond, Cerneau, Chamaulte, Courroy, Léon David, Hassan Gouled, Jacques Grimaldi, Josse, de Lachomette, Paul Longuet, Jean Michelin, Motais de Narbonne, Marius Moutet, Plait, Quenum-Possy-Berry, Razac, Satineau, Yacouba Sido, Raymond Susset, Symphor, Fodé Mamadou Touré, Zafimahova.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.): 2774, 1185, 2084, 3282, 3287 et in-8° 324.

Conseil de la République: 161, 196 (Session de 1956-1957) et 27 (Session de 1957-1958).